

REGLEMENT DE JEU-CONCOURS PROMOTIONNEL

1. Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par **YFU Bruxelles-Wallonie asbl**, domiciliée Rue de la Station 73-75, 4430 Ans (Liège), désigné ci-après « l'Organisateur ».

2. Lot

Les participants ont la possibilité de gagner le lot suivant :

- 1 X bourse YFU d'une valeur de 1500 € valable pour l'année académique 2024-2025 dans l'une de nos destinations européennes à l'exception de l'Irlande et de la Grande-Bretagne.

La remise du lot n'impliquera aucun frais pour les participants.

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

Le participant se voyant attribuer un lot ne devra pas s'acquitter de taxes ou impôts s'y afférant.

3. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est ouverte à tout individu domicilié en Wallonie ou à Bruxelles (Belgique) ; **moyennant la condition d'être participant à l'événement des 15 km de Liège** (formule course 15/7/3 km – marche 21/6 km ou trail 42/21 km) et de **s'abonner à l'un de nos réseaux sociaux** (Tik Tok – YFU Belgique, Facebook – YFU Bruxelles-Wallonie ou Instagram – YFU Belgique).

Toute personne de 18 ans ou plus peut participer à ce jeu-concours de l'Organisateur. Les mineurs peuvent toutefois participer à ce jeu-concours s'ils ont reçu l'autorisation expresse d'un de leurs parents ou de leur tuteur. Lorsqu'un mineur participe à ce jeu-concours, l'Organisateur suppose qu'il a reçu l'autorisation de ses parents ou de son tuteur. Si le mineur n'est pas à même de présenter cette autorisation, la poursuite de la participation au présent jeu-concours peut à tout moment lui être refusée, ou son droit à un prix peut lui être refusé.

4. Frais de participation

Le présent jeu-concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat.

5. Modalités de participation

La participation au présent jeu-concours est ouverte à compter du 06/03/2023 au 13/04/2023.

Une personne ne peut participer qu'une seule fois au présent jeu-concours.

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

Le participant devra se rendre sur le site internet de YFU Bruxelles-Wallonie afin d'y trouver toutes les modalités pratiques du jeu-concours à savoir : répondre à une question relative à la localisation géographique des bureaux de l'Organisateur et compléter un bref questionnaire Forms reprenant les informations de base permettant de contacter le participant en cas de gain et contenant la question subsidiaire (Combien de personnes participeront à ce jeu-concours ?).

6. Désignation des gagnants

Le gagnant sera déterminé de la manière suivante :

Le gagnant devra avoir répondu correctement à la question relative à la localisation géographique des bureaux de l'Organisateur et sera désigné à l'aide de la question subsidiaire (Combien de personnes participeront à ce jeu-concours ?). Le participant étant le plus proche du nombre de personnes exacte se verra offrir un lot pour lui ou la personne de son choix. En cas d'ex-aequo, un tirage au sort sera effectué pour départager les gagnants.

7. Date et modalités de publication des résultats

Les résultats seront communiqués le 14/04/2023. Le gagnant sera contacté directement par l'Organisateur.

Une remise officielle du lot s'effectuera le 16/04/2023 lors de l'événement des 15 km de Liège.

8. Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données seront traitées conformément aux dispositions de notre politique de confidentialité.

Les données collectées seront conservées jusqu'à ce que le gagnant ait été désigné puis détruites, sauf si le participant a accepté que celles-ci soient conservées à des fins de prospection commerciale, auquel cas elles seront conservées pour une durée maximale de 3 ans après la dernière sollicitation (prospect).

Conformément au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent ainsi que d'un droit d'opposition, du droit à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen.

Le participant peut accéder aux informations le concernant en adressant un email à l'adresse : marketing@yfu-belgique.be

9. Attribution de compétences et interprétation du règlement

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation du règlement sera tranchée par l'association organisatrice.

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement en toutes ses stipulations, ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire belge et notamment des dispositions applicables aux jeux-concours en vigueur. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu-concours ainsi que sur le nom du gagnant.

En cas de contestation, seul sera recevable un courrier en recommandé avec accusé de réception envoyé dans un délai de 30 jours maximum après la date de fin du jeu-concours.

Préalablement à toute action en justice liée ou en rapport avec le présent règlement (en particulier son application ou son interprétation), les participants s'engagent à former un recours amiable et gracieux auprès de l'association organisatrice.

Les participants sont soumis à la réglementation belge applicable aux jeux-concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents dont dépend le siège social de l'association organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires.